

FACTORY & HEADQUARTERS
Zuaznabar 83
20180 Oiartzun, Gipuzkoa, Spain
T. +34 943 49 03 01
hola@ondarreta.com

GARANTIE DES PRODUITS

Tous les produits fabriqués par Ondarreta sont soumis à un contrôle de qualité rigoureux et offrent une garantie de deux ans, en vertu du Décret Législatif 1/2007, du 16 novembre, sur les garanties de vente de biens de consommation, dans des conditions normales d'utilisation, contre tous les défauts de matériel et issus des processus d'élaboration.

L'entreprise procédera au remplacement ou à la réparation gratuite des vices ou défauts d'origine qui lui auront été signalés dans les 10 jours suivant la réception de la marchandise.

La sélection correcte du produit pour chaque application spécifique est sous la responsabilité de l'acheteur.

Cette garantie ne couvre pas les défauts dus à une utilisation inappropriée, montage incorrect, maintenance incorrecte, accident, dommages dus au transport, usure normale, ni les altérations produites par les conditions climatiques ou environnementales.

Cette garantie n'est pas extensible aux tissus, cuirs, housses et matériaux ne figurant pas dans le catalogue d'Ondarreta, propriété du client ou achetés à la demande du client.

Ondarreta se réserve le droit d'analyser les composants défectueux en demandant des informations au client (photos ou similaires) ou en examinant directement le produit.